Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201941-20251218-151_2025A-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Le 18 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 11 décembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 26
Ayant donné procuration : 6
Absents : 0

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON - R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – D. COLIN – V. GUIMBERTEAU – J-P MENOU

ABSENTS : : /

PROCURATIONS : V. PERROT à A. LE GALL ; M-L HINRY à R. BONABAL ; C. LATOUCHE à B. PRIGENT ; L. L'HAVEANT à J. DROUOT ; A. SENECHAL à C. JEFFROY ; E. CRESSEVEUR à J. LE GLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : A. FOURNIS-BEYOU

N°151-2025

Objet : Subvention Amicale des Employés Communaux

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'Amicale des Employés Communaux (COS) est une association qui a pour mission principale de gérer les œuvres sociales pour le personnel communal. La participation de la Mairie au financement de ces œuvres se monte à 100 € par agent soit 6 500.00 € pour 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE M. le Maire à verser à l'Amicale des Employés Communaux (COS) une subvention de 6500.00€ au titre de l'année 2026.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

